

	C.E.T. de HABAY	
	<b>Historique de l'exploitation depuis 1979.</b>	
	Type de fiche : Exploitation	
	Actualisation : le 3 décembre 2010	
www.issep.be		

**Thème : historique de l'exploitation depuis 1979, année du début de l'exploitation comme décharge contrôlée**

<b>1979</b>	<p><b>31/05 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ I.D.E.LUX reçoit l'<b>autorisation d'exploiter</b> une installation de traitement et de récupération des ordures ménagères (parcelles 1849,1849I, 1816a et 1849h) pour une durée de 30 ans -&gt; <b>échéance le 31 mai 2009</b> voir fiche <i>Autorisations-permis d'exploiter une installation de traitement et de récupération des ordures ménagères</i>.</li> <li>❖ Début de l'exploitation de la première zone de dépôt. Première autorisation de prise d'eau (pas de détail sur cette dernière).</li> <li>❖ Début de l'exploitation du centre de compostage des ordures ménagères</li> </ul>
<b>1984</b>	<p><b>7/06 :</b> I.D.E.LUX reçoit l'autorisation d'adjoindre une décharge contrôlée de déchets industriels non dangereux – validité de deux ans (essai) soit jusqu'au 7/6/1986</p>
<b>1987</b>	<p><b>Juin :</b> Mise en exploitation de la seconde zone (« zone d'extension 1 ») à l'ouest de la zone initialement exploitée</p>
<b>1989</b>	<p><b>18/04 :</b> I.D.E.LUX se voit refuser l'autorisation de classe 1 pour une des zones mais obtient prorogation de l'autorisation du 7/6/1984 jusqu'au terme du permis (2009) c'est-à-dire : Autorisation pour classe 2 et 3 avec échéance simultanée -&gt; échéance le 31 mai 2009.</p> <p>Voir fiche <i>Autorisations-permis d'exploiter un CET de classe 2</i>.</p>
<b>1993</b>	<p><b>1/05 :</b> Démarrage de l'activité « parc à containers »</p> <p><b>23/12 :</b> Démarrage de l'activité « Hall de tri »</p>
<b>1995</b>	<p><b>23/03 :</b> I.D.E.LUX reçoit l'<b>autorisation d'exploiter une prise d'eau</b> souterraine de catégorie D. L'eau est destinée aux installations sanitaires du garage et de la conciergerie ainsi qu'à l'unité de traitement des ordures ménagères. Nappes exploitées : sables et graviers rhétiens, grès keupériens, grès et psammites siegeniens. Ouvrage : puits foré diam. 150, prof 40 m. Débit journalier maximal = 10 m<sup>3</sup>/j ; débit annuel maximal = 3.000 m<sup>3</sup>/an. Obligation d'aménager une zone de prise d'eau dûment clôturée et renseignée. <b>Echéance indéterminée</b> (tant que les conditions d'exploitations restent inchangées) voir fiche Hab-aut03</p> <p><b>1/9 :</b> I.D.E.LUX reçoit l'<b>autorisation d'exploiter une station d'épuration</b> en aval de la décharge de classe 2, sur le site même de l'usine de traitement des déchets. <b>Echéance le 31 mai 2009</b>. Nouvelle autorisation nécessaire en cas de mise en activité d'un nouvel établissement.</p> <p>Conditions d'exploitation particulières : décret 7/10/85 – protection des eaux de surface, décret 30/04/90 – exploitation eaux probabilisables, dispositions non abrogées de la loi du 26/3/71 – protection eaux de surface – prescriptions ministérielles particulières (16/07/96).</p> <p>Voir fiche <i>Autorisations-station d'épuration</i>.</p>
<b>1996</b>	<p><b>16/07 :</b> I.D.E.LUX reçoit l'<b>autorisation de déverser des eaux usées</b> venant de l'établissement dans le ruisseau de la Tortrue. Débit max : 360m<sup>3</sup>/j Qualité minimale des eaux rejetées : voir fiche <i>Normes-rejet d'eaux usées</i>. Conditions relatives au déversement : voir fiche <i>Autorisations-rejet d'eaux usées</i>. Autorisation valable 10 ans -&gt; <b>échéance le 16/07/2006</b></p>

1997	<p><b>15/05 :</b> Démarrage de l'unité de compostage des matières végétales (déchets verts)</p> <p><b>27/10 :</b> Etude d'incidence (Verdi S.A.) réalisée dans le cadre du Plan Wallon des CET, à l'initiative du Gouvernement Wallon et dans le cadre d'une mission confiée à la SPAQuE.</p>
1999	<p><b>1/04 :</b> Inscription d'une zone de services publics et d'équipements communautaires marquée de la surimpression C.E.T. visant à accueillir l'implantation et l'exploitation d'un centre d'enfouissement technique (révision 17) dans le cadre du Plan Wallon des CET</p>
2000	<p><b>10/08 :</b> Extension de l'unité de compostage des matières végétales (déchets verts)</p>
2004-2005	<p>L'exploitation du casier 1 touche à sa fin. En parallèle, les aménagements de fond de décharge du casier 2 sont entrepris (pose de l'étanchéité et du système de drainage des percolas).</p> <p><b>24/12/2005 :</b> Octroi du permis unique pour le centre de regroupement et de prétraitement de déchets inertes issus de la construction, en abrégé "RECYLUX".</p>
2006	<p><b>Février :</b> Mise en service de la plate-forme Recylux pour le tri des déchets inertes de la construction</p> <p><b>21 mars :</b> Renouvellement de l'autorisation de rejet des eaux usées en eaux de surface (Permis d'environnement 2006/01)</p> <p><b>Mai :</b> Mise en place de la torchère et test sur le biogaz du tumulus réhabilité et du casier 1</p>
2007	<p><b>Début d'année :</b> Finalisation de l'étude d'incidence sur l'environnement par "AIB Vinçotte Environnement" dans le cadre de la demande de renouvellement du permis.</p> <p><b>Premier semestre :</b> Mise en service du lagunage tertiaire à la sortie de la STEP</p> <p><b>24 juillet :</b> Introduction de la demande par Idelux, assortie du dossier d'étude d'incidences.</p> <p><b>13 août :</b> Avis de la DNF relatif au caractère complet de la partie Natura 2000 du formulaire.</p> <p><b>20 août 2007 :</b> Demande jugée incomplète – demande de compléments à l'EIE par la DPA de Namur.</p> <p><b>Dernier trimestre :</b> Mise service de la dalle aéraulique pour le bioséchage des déchets résiduels compostés Mise en test d'un moteur raccordé aux biogaz des deux tumulus (réhabilité et casier 1)</p>
2008	<p><b>Début d'année :</b> Mise en service d'un moteur à biogaz (450 kw)</p> <p><b>Avis et démarches concernant la demande de permis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <u>25 janvier</u> : Avis favorable de la DGTRE-Département de l'Energie</li> <li>❖ <u>15 février</u> : Avis favorable du Service Régional d'Incendie</li> <li>❖ <u>22 février</u> : Avis favorable du Contrat de rivière Semois (FUL)</li> <li>❖ <u>29 février</u> : Avis favorable sous conditions du STP-Monsieur Bouxin (cours d'eau)</li> <li>❖ <u>27 février</u> : Avis favorable du CWEDD</li> <li>❖ <u>04 mars</u> : Avis favorable sous conditions de la DGRNE-DNF-Services extérieurs-Direction d'Arlon</li> <li>❖ <u>05 mars</u> : Avis favorable sous conditions du Parc Naturel Haute-Sure Forêt d'Anlier</li> <li>❖ <u>07 mars</u> : Avis favorable de la DGRNE-DCPP-Cellule Bruit Avis favorable sous conditions de l'ISSeP</li> </ul>

2008 (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <u>07 mars</u> : Avis favorable sous conditions de la DGRNE-Division de l'Eau</li> <li>❖ <u>11 mars</u> : Avis hors délai de la DGRNE-DCPP-Cellule Air</li> <li>❖ <u>21 mars</u> : Séances de clôture des enquêtes publiques à Étalle et Habay : la demande a rencontré des oppositions et observations dans les deux entités.</li> <li>❖ <u>26 mars</u> : Avis hors délai, favorable sous conditions de la DGRNE-Cellule IPPC</li> <li>❖ <u>29 avril</u> : Avis hors délai, réputé favorable de la DGRNE-OWD</li> <li>❖ <u>14 mai</u> : Avis hors délai de la DGNRE-DCPP-Cellule RAM</li> <li>❖ <u>Mars</u> : Approbation par l'OWD du plan d'aménagement du C.E.T.</li> <li>❖ <u>31 juillet</u> : Compléments corollaires et plans modificatifs à l'EIE remis à la DPA</li> <li>❖ <u>14 octobre 2008</u> Avis défavorable de la Commune d'Étalle suite à ce complément.</li> <li>❖ <u>Octobre 2008</u> : Confirmations avec parfois légère modifications des avis des autres instances consultées.</li> </ul>
2009	<p><b>5 janvier</b> : Le SPW <b>octroie un permis unique d'exploiter le C.E.T.</b> à Idelux pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 09 janvier 2028.</p> <p><b>12 et 13 février</b> : Forages de 4 puits de reconnaissance superficiels (F15, F16, F17 et F18) et installation de trois piézomètres (F15, F16 et F17).</p> <p><b>Avril</b> : Lancement d'une procédure "article 65" pour modification du permis afin de rendre claire la partie "surveillance des eaux", en particulier les conflits entre l'Annexe A "conditions sectorielles" et les annexes B et C "conditions particulière ESU et ESO".</p> <p><b>Juin</b> : Entrée en vigueur définitive des conditions sectorielles.</p> <p><b>Novembre</b> : Forages de trois puits profonds (F16A, F18A et F18B) et équipement dans la nappe intermédiaire</p>
2010	<p><b>Octobre</b> : Début des travaux de réalisation du nouveau bassin tampon à l'est du tumulus réhabilité</p> <p><b>Novembre</b> : Entrée en vigueur de l'AGW modifiant les conditions sectorielles, en introduisant notamment une nouvelle procédure de surveillance des eaux souterraines avec des seuils de déclenchement de mesures correctrices pour les nappes aquifères impactées.</p>